N° 2909 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 29 Mai 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Dimanche 31 Mai

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

commencera la publication

D'UN ROMAN NOUVEAU

LA MENDIANTE D'AMOUR

PAR

Pierre Decourcelle

LE DISCOURS de M. Bourgeois

M. Léon Bourgeois a prononcé, dimanche, à Melun, un discours qui n'a pas l'heur de plaire à la *Petite République française*, mais qui n'en constitue pas moins un programme politique à la fois pratique et de caractère franchement démocratique.

Ce que la *Petite République* reproche à l'ancien président du Conseil, c'est d'avoir déclaré que la « France est tout-à-fait réfractaire à l'idée collectiviste ».

Nous ne nous expliquons pas que cette loyale déclaration ait pu surprendre l'organe socialiste.

M. Léon Bourgeois n'a jamais dissimulé ses opinions à cet égard, et à maintes reprises, pendant son ministère, il s'est exprimé sur sa situation vis-à-vis des collectivistes en des termes qui ne prêtaient à aucune ambiguité.

Ce que l'éminent orateur a voulu préciser, dans son discours de dimanche, ce sont les questions qui, à l'heure actuelle, s'imposent les premières à l'examen des républicains progressistes, celles qu'il faut aborder et résoudre le plus tôt possible, et qui serviront de plate-forme électorale aux futurs candidats.

Et il a indiqué la réforme générale de l'impôt, d'abord, la revision de la Constitution ensuite.

Pour la réforme de l'impôt, M. Bourgeois s'est placé sur un terrain où il semble inattaquable.

Il se contente de faire état des dernières votes de la Chambre. Il s'empare notamment de l'ordre du jour de M. Méon, que nous rappelions naguère; et il demande qu'il soit donné suite à la volonté clairement exprimée des élus du suffrage universel.

Il apparaît, en effet, aujourd'hui, que toutes les combinaisons nouvelles auxquelles on prétend avoir recours, soulèvent des objections non moins véhémentes que celles provoquées par le projet Doumer.

La proposition de M. Cochery, notamment, qui veut imposer la Rente, a vu se dresser contre elle une opposition formidable, qu'on aura quelque peine à désarmer.

Certes, nous souhaitons sincèrement que la réforme défendue par M. le ministre des Finances puisse aboutir, et que plutôt que de se résoudre à un nouvel avortement, la Chambre se rallie à un impôt sur les revenus par cédules distinctes, conforme au projet de notre ami, M. Boudenoot.

Il en résulterait assurément une amélioration sur le système actuel, et, notamment, la suppression de l'impôt des portes et fenêtres, et aussi, propose-t-on, une diminution de l'impôt foncier.

Mais, ce ne peut être là qu'une mesure transitoire, eu égard à l'importance des sommes nécessaires à l'accomplissement des réformes sociales réclamées par la démocratie. »

Et encore est-il à craindre que le projet Cochery, s'il parvient à triompher des obstacles qu'il rencontrera à la Chambre, ne se heurte finalement à l'opposition du Sénat.

La question de la réforme de l'impôt se retrouvera alors tout entière, et ce sera au pays à la trancher d'une façon catégorique et définitive.

Et ce qui concerne la revision de la Constitution, les objections seront peut-être plus vives et plus nombreuses.

Les adversaires de la République, et les boulangistes, spécialement, avaient fait de la revision une arme destinée, dans leur esprit, à atteindre nos institutions républicaines.

Ils avaient réussi à éloigner de toute idée revisionniste les meilleurs républicains.

Nous ne pouvons oublier, cependant, que la revision a longtemps figuré sur le programme républicain. L'œuvre constitutionnelle de l'Assemblée nationale de 1871 s'est ressentie des sentiments monarchistes de ses auteurs. Elle n'assure pas de façon absolue la suprématie de la nation. Et elle a déjà été l'objet de deux modifications accomplies sous l'inspiration des deux hommes d'État qui ont le plus profondément marqué leur trace dans notre organisation républicaine : Gambetta et Jules Ferry.

Aujourd'hui que la boulangisme s'est effondré et que le danger monarchiste semble momentanément disparu, il est peut-être possible de reprendre et de poursuivre la tâche commencée par ces deux grands républicains.

Le conflit qui s'est récemment élevé entre la Chambre des députés et le Sénat, a mis en évidence certains défauts de notre Constitution, et il n'est pas douteux qu'il y ait nécessité de la mettre plus complètement en harmonie avec les idées démocratiques qui sont la base de la République, et d'assurer, dans l'exercice du gouvernement, la prépondérance des élus du suffrage universel.

On ne saurait, il est vrai, apporter dans cette œuvre trop de circonspection et de prudence.

Avec ses qualités et ses défauts, la Constitution de 1871 a permis à la République de se fonder et de poursuivre, à travers mille difficultés, une admirable carrière.

La dualité des Chambres, particulièrement, apparaît maintenant comme une garantie de la bonne question des affaires publiques et comme une sauvegarde contre les affolements possibles du suffrage universel.

Aussi, M. Léon Bourgeois a-t-il sagement limité l'étendue de la revision qu'il réclame. Il se propose seulement de fixer les prérogatives financières du Sénat, de préciser ses droits vis-à-vis des ministères, qu'il ne lui serait plus loisible de renverser, et de simplifier la procédure parlementaire, de façon que des lois ne puissent plus, comme cela s'est produit pour la loi sur les accidents du travail, faire pendant onze ans la navette entre la Chambre et le Sénat.

Réduite à ces proportions, et soumise au Congrès des deux Chambres — et non point à une Constituante, comme le demandaient les monarchistes et les boulangistes — la revision peut être acceptée sans répugnance par tous les républicains qui ne se renferment pas dans des préventions dont les causes ont disparu.

M. Bourgeois, d'ailleurs, indiqué un autre point à étudier dans l'œuvre de modification constitutionnelle, et ici il touche à une question où il ne peut que rencontrer d'unanimes approbations. Il s'agit du moyen d'assurer la stabilité et la longévité des cabinets.

L'ancien président du Conseil s'est rendu compte des inconvénients de l'instabilité ministérielle, qui ne permet pas aux gouvernements de préparer et de faire aboutir de grandes réformes, et qui est en grande partie responsable de la stérilité relative des dernières législatures.

Assurer aux cabinets une durée suffisante pour qu'ils puissent travailler utilement et efficacement ; ne plus les laisser à la merci d'un vote accidentel et du moindre incident parlementaire : telle est la pensée de l'orateur de Melun, le projet dont il voudrait lier la réalisation à la revision constitutionnelle.

Voilà, certes, comme nous le disions en commençant, un programme pratique, autour duquel il est possible de rallier une majorité, dans le Parlement d'abord, dans le pays ensuite.

Il a le grand avantage de n'être point embarrassé de vagues revendications plus ou moins chimériques, et de réalisation plus ou moins lointaine.

Il est net, il est précis. Et il permet à la *démocratie de concentrer son effort vers* un but possible et rapproché, au delà duquel, lorsqu'elle l'aura atteint, elle pourra ensuite reprendre sa marche vers le progrès, vers l'avenir.

Georges ROBERT.

LES PRÉTENDANTS

jugés par Cassagnac

Ce matin, M. Paul de Cassagnac, dans un article ayant pour titre : « Orléans et Napoléon » dit leur fait aux deux jeunes prétendants. Au prince Victor il reproche de sembler « n'avoir qu'une préoccupation, celle de dissimuler son drapeau ». Le duc d'Orléans, d'autre part, n'est pas le roi de ses rêves : « car il ne vaut » drait pas la peine de jeter bas la Constitution » actuelle, pour retomber sous la Constitution » analogue de la monarchie de Juillet. »

Le prince Victor paraît être, aux yeux de M. Cassagnac, un faisseur peu soucieux « de quitter son exil connu et doré, où l'on risque l'embonnoint gênant », et il l'invite à descendre à Boulogne, ce qui est facile, paraît-il : « Un peu de cœur au ventre ! voilà tout ce qu'il faut ! »

Mais M. de Cassagnac craint que le prince Victor ne bouge pas. « retenu qu'il est par une » indolence naturelle et par les conseils intéres- » sés d'un tas de poltrons qui ne veulent pas » qu'il marche, afin de n'être pas obligés de » marcher eux-mêmes. »

Voilà les deux prétendants et leurs partisans exécutés de main de maître. Nous n'avons rien à y ajouter.

LE CARNET D'UN CITADIN

JEANNE D'ARC ET LE CLERGÉ

Les journaux cléricaux font un appel chaleureux en faveur de la fête de Jeanne-d'Arc.

Les curés de la région invitent nos concitoyens à paroisser et ils leur demandent d'oublier l'histoire... *en ce qui les concerne du moins.*

Jeanne d'Arc, s'écrient-ils, n'appartient pas à un parti. Elle appartient à la France et par conséquent à tous les Français.

Nous serions certainement tous d'accord si l'esprit sectaire qui dicte toutes les manifestations cléricales, n'était pas ici visible et ne s'épanouissait pas dans toute sa hideur.

Certes, il ne nous viendra jamais à l'idée d'émettre la plus légère critique à l'égard de la brave fille qui, sortie des rangs du peuple, a su réveiller la royauté engourdie et lui faire comprendre ses devoirs.

Nous nous inclinons devant la vaillante française qui, à une époque où le patriotisme n'existait pas, sut néanmoins chauffer les cervelles et rendre son pays le nerf qui lui manquait pour lutter contre l'envahisseur.

Nous ne demanderions, nous aussi, qu'à rendre hommage à Jeanne d'Arc, car elle est et demeurera un grande figure dans l'histoire et nous estimons que la France — sans préoccupation des dates inscrites dans ses annales — a le droit d'être fière de qui sut bien la servir. Mais, il y a malheureusement une tache au tableau des apothéoses.

Ceux qui sollicitent avec le plus d'instance aujourd'hui, le concours du peuple pour la fête de Jeanne-d'Arc, sont précisément ceux qui ont surtout et avant tout le droit de se taire.

Ce sont les cléricaux qui réclament une manifestation populaire en l'honneur de la bonne Lorraine et il se trouve que c'est précisément le clergé qui en a fait une martyre.

On pourra protester ! la chose est commode à plus de quatre siècles d'intervalle.

Il n'en est pas moins vrai que la brave Jeanne a été jugée et condamnée à être brulée vive *par soixante-trois ecclésiastiques sur soixante-et-onze juges*, ce qui indique le cas qu'il faut faire de la comédie cléricale qu'on prépare aujourd'hui.

On l'a brûlée comme *hérétique* et comme *idolâtre*.

Le clergé seul — la chose est évidente — avait qualité pour revendiquer un pareil chef d'accusation. Et voici nos troubards en soutane qui au XIXe siècle, en font une sainte et demandent au peuple, à ce bon peuple qui n'a été pour rien dans les misères endurées par Jeanne, de la fêter.

Cette manifestation du remords s'expliquerait, assez si elle ne dissimulait pas une manœuvre cléricale.

Mais on devine trop que derrière la fête de Jeanne d'Arc se cache le croc-en-jambe passé à la fête nationale du 14 juillet.

Dans le monde sacerdotal, tout est motif à surprises.

Il y a une dizaine d'années, le sénateur Joseph Fabre demandait que la fête de Jeanne d'Arc fut une fête nationale.

Les républicains signèrent cette proposition et il se trouva que les adversaires de cette cérémonie patriotique furent précisément les cléricaux les plus militants et avec eux les feuilles sacerdotales les plus orthodoxes.

On se souvenait en 1885 que Jeanne-d'Arc avait été brûlée comme hérétique, apostate, relapse et idolâtre.

En 1896, on a oublié ce léger incident et voici nos abbés qui se pâment à l'idée de rendre un hommage solennel à celle que leurs collègues d'alors firent rôtir.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici un cours d'histoire. Ce serait trop facile et surtout *trop connu en ce qui concerne Jeanne-d'Arc*, mais on nous permettra de penser qu'il convient peu au clergé et aux cléricaux de se mettre à la tête d'une manifestation du genre de celle qui se prépare.

Il y a deux ans, le père Gaffre, de l'ordre des prêcheurs prononçait à l'Hippodrome de Lille, un discours en vue de stimuler le zèle du peuple en faveur de Jeanne d'Arc.

Il n'est pas trop nier l'évidence, mais la rapprochant à une personnalité alors qu'elle englobait en réalité tout le haut clergé de l'époque, le père Gaffre disait, non sans une subtile hypocrisie :

« Dieu semble avoir permis que *toutes les classes* particulières de la nation aient pêché *contre Jeanne, pour empêcher que le jour venu* le apothéose, aucune d'elles essayât de la confisquer. »

Et l'orateur citait l'ingratitude de Charles VII, la traitrise de la noblesse et des hommes de guerre, l'évêque Cauchon dont il déclarait n'oser prononcer le nom.

Il reconnaissait toutefois que le peuple de France ne s'était pas mêlé aux abominations dont Jeanne fut victime.

Et aujourd'hui, à la veille de célébrer la fête de Jeanne, il se fait que ce sont précisément ceux qui la torturèrent, qui lui firent endurer mille morts qui prétendent lui élever des autels après lui avoir dressé un holocauste.

En vérité, messieurs du clergé, vous avez tous vos cynismes.

Il y a longtemps que, sans vous, Jeanne d'Arc aurait son jour de fête.

Il y a longtemps que la vaillante patriote dont la mémoire mérite toutes les sympathies, tous les respects, en même temps qu'elle réveille contre vous toutes les indignations, il y a longtemps que sans vous, Jeanne d'Arc serait l'objet d'une manifestation populaire annuelle.

Mais quand on a vu le clergé s'emparer de cette personnalité, quand on a vu les bourreaux se transformer en bénisseurs, le dégoût est monté aux lèvres du peuple et il s'est dit :

« — Le clergé a vraiment trop d'audace. Jeanne d'Arc est à tout le monde excepté à lui et c'est lui qui a la prétention de l'accaparer ! »

Et la fête en est restée là, avec dix-sept drapeaux et quinze lampions.

Voilà aussi pourquoi jamais la fête de Jeanne d'Arc ne deviendra fête nationale, car jamais le peuple ne vous permettra de lui imposer la vénération de ce que vous avez brûlé.

Laissez donc la fête de Jeanne d'Arc tranquille. Ne vous mêlez pas de provoquer des manifestations en l'honneur de votre victime.

Quand vous ne vous en occuperez plus, la chose se produira toute seule, mais tant que vous serez là, il y aura de la méfiance dans les cœurs.

Ayez, tant que vous le pourrez, le regret de vos crimes mais ne nous demandez pas de pavoiser pour vous faire absoudre.

A chacun selon ses œuvres. Devant la silhouette de Jeanne, vous avez le droit de vous terrer, de vous aplatir et de bredouiller en tremolo un « mea culpa » attristé.

Mais on ne voit pas très bien Bazile, après avoir fait risquer Jeanne d'Arc, demander au peuple de chanter un hosannah en l'honneur de ce haut fait.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

LES TROUBLES DE CRÈTE

Depuis plusieurs mois, on signalait l'état menaçant de la Crète ; aujourd'hui l'effervescence est dans son plein, le danger est devenu sérieux. Les consuls ont demandé des secours à leurs gouvernements respectifs.

L'ajournement de la session de l'Assemblée élective et la nomination d'un gouverneur musulman, lorsque la Turquie avait pris l'engagement formel de nommer un chrétien, sont sans doute les causes les plus récentes de l'explosion crétoise ; mais la, comme partout dans l'empire, les vices séculaires de l'administration parisienne devenus incorrigibles, les réformes toujours annoncées, sont toujours ajournées, les promesses officiels se perpétuent, et les populations chrétiennes sont fatiguées d'avoir de tels maîtres.

On sent le besoin de grandes précautions toujours, quand on a à parler des affaires de Turquie; le vaste empire ottomans, si incohérent, est un champ ouvert à toutes les intrigues, à toutes les spéculations. On ne met la main sur rien de solide ni de sûr, quand on y touche n'importe où. Ce serait pourtant une indigne faiblesse, et depuis longtemps c'en est trop, que de fermer l'oreille aux appels du sang répandu.

Les troubles endémiques sont à peine et pour un instant calmés en Asie-Mineure, et déjà ils sévissent furieusement en Crète. Il est clair que ces troubles sont intolérables et trop longtemps tolérées pour la confusion de l'Europe ; mais, depuis 1870, il n'y a plus d'Europe. Demain notre attention sera de nouveau appelée sur la Macédoine, et puis c'est en Arménie que nous verrons recommencer l'incendie. L'empire turc est dans un état de crise qui nous intéresse au plus haut point et où peuvent être engagées toutes les plus grandes affaires de l'Occident.

H. D.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Nouvelles parlementaires

VEILLE DE RENTRÉE

Les couloirs des deux Chambres n'ont pas cessé d'être très calmes cet après-midi. Au Luxembourg, il n'y avait presque personne et au Palais-Bourbon on ne remarquait guère que les membres de la commission du budget qui venaient procéder à l'installation de M. Delombre, le nouveau président. Nous avons rarement vu une veille de rentrée aussi paisible, et cependant il est probable que demain tout le monde sera présent. Beaucoup de députés sont arrivés aujourd'hui à Paris, et les derniers retardataires sont attendus.

Rien ne fait présager une lutte sérieuse immédiate. On dit bien que M. Barthou est disposé à accepter l'interpellation sur le mouvement préfectoral dès qu'elle se produira, mais il n'est pas certain que MM. Jaurès et Codet la déposent immédiatement. Le parti avancé n'a tenu ces jours-ci aucune réunion car les radicaux et les socialistes étaient en vacance comme les autres députés ; on n'a pas délibéré là dessus. Nous croyons d'ailleurs savoir que les adversaires du cabinet se sont promis de se montrer prudents et de choisir le terrain sur lequel ils livreront bataille.

L'administrée passe actuellement pour le protégé des droites ; la majorité, grâce à laquelle il vit, a été complète par des fonctionnaires et des ralliés. Il ne faut pas lui donner l'occasion de la grossir avec des membres de la gauche. C'est pour ce motif qu'on évitera toute lutte inconsidérée, toute escarmouche dont les ministériels pourraient se prévaloir comme d'une victoire.

Il est donc possible qu'une période d'attente ouvre cette session, et que les partis s'observent quelque temps.

Il y a évidemment de grosses questions à l'ordre du jour, mais elles peuvent ne pas se produire tout de suite et prolonger l'existence du cabinet Méline.

T. H.

A la Chambre

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 27 mai. — La commission du budget s'est réunie aujourd'hui à 1 h. 1/2.

A l'ouverture de la séance, M. Paul Delombre se prenant possession du fauteuil présidentiel, a prononcé une allocution dont voici les passages essentiels :

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Je suis sûr d'être votre interprète en adressant l'expression de nos remerciements au président si dévoué dont nous avons apprécié le zèle infatigable, la compétence, le caractère et qui, appelé dans les conjonctures particulièrement difficiles au ministère des finances, reste en quelque façon présent parmi nous, grâce aux projets qu'il a élaborés et qui ne tarderont pas à nous être soumis.

Lorsque s'est produit dans la Chambre et dans le pays ce grand mouvement d'opinion d'où est sorti la commission actuelle du budget, il est apparu nettement que les principes généraux de notre droit fiscal, tout imprégnés du respect qui est dû à l'indépendance des contribuables, doivent être sauvegardés ; mais qu'il n'est pas moins essentiel de chercher à en adapter toujours l'application à la marche incessante et aux terrains nouveaux de la démocratie.

Dès lors, une double tâche vous incombait. Par la discussion du projet d'impôt sur le revenu global, vous avez rempli la première ; nous allons, messieurs aborder la seconde.

L'un des droits distinctifs de notre époque, c'est le souci de plus en plus vif d'humanité et de justice. Vous avez réclamé une réforme des contributions directes qui permette d'atteindre équitablement les revenus sous leurs diverses formes et de mieux répartir les charges qui pèsent sur l'agriculture et sur le travail.

La Chambre a clairement manifesté sa volonté d'aboutir. Sans contredit, la réalisation de toutes les améliorations souhaitées ne saurait être l'œuvre d'un seul jour : en finances aussi, l'évolution est la loi ; mais votre action ne sera pas stérile. Pénétrée comme vous l'êtes des aspirations modernes, vous montrerez au suffrage universel, par des progrès effectifs, que sa cause est la vôtre.

L'ordre et la clarté dans les finances, l'économie dans les services, la sincérité du budget, un contrôle rigoureux des les dépenses publiques, la poursuite de simplifications administratives de nature à alléger les charges de l'État tout en stimulant les initiatives privées : voilà votre tâche, tel est, messieurs, l'objet de vos travaux quotidiens.

Il serait superflu d'insister. En toutes choses, vous continuerez d'apporter, en même temps que la prudence nécessaire, cet esprit progressiste qui est l'esprit même de notre démocratie libre, consciente de ses droits et maîtresse de ses destinées.

Ayant répondu ainsi aux vœux du pays, vous aurez contribué à la paix sociale, affermi la confiance favorisé le développement de la richesse, préparé avec des plus values de recettes, le plein essor du crédit national.

Après cette allocution, qui a été très applaudie, le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre des finances informant la commission qu'il ne saurait, pendant le cours du certain nombre de budgets de modifications de nature à changer l'équilibre général et que la commission peut dès aujourd'hui en commencer l'examen.

L'impôt sur la rente

M. Bazille demande alors si M. le président a transmis au ministre des finances l'observation qu'il avait faite au sujet de l'impôt sur la rente. M. Bazille avait émis l'avis que le gouvernement fît connaître au plus tôt son opinion sur ce point, pour couper court à des manœuvres où à des spéculations de bourse.

M. le président répond à M. Bazille que le ministre des finances sera incessamment prêt à soumettre ses propositions à la commission, mais qu'il n'avait aucune communication à faire relative à l'imposition de la rente.

Dans les couloirs, on trouvait généralement cette réponse évasive, et beaucoup de députés manifestaient leur surprise de ce que le gouvernement, après des retards successifs, n'eût pas fait connaître ses intentions et gardât un silence énigmatique.

Budget de la justice

La commission a abordé ensuite l'examen du budget des dépenses. Elle a entendu un exposé de M. Renault-Morlière sur le budget de la justice.

Un débat s'engage sur le point de savoir si l'on réalisera des réformes par voie budgétaire, naturellement, et non par des réformes radicales du genre de celles que proposait M. Ricard dans son projet qui supprimait un certain nombre de petits tribunaux. A cet égard, la commission est unanime à reconnaître que ces réformes ne peuvent être réalisées que par une loi spéciale.

Mais M. Mougeot, membre progressiste de la commission, soutient qu'on peut, par voie budgétaire opérer certaines suppressions de postes inutiles, telle la suppression d'une chambre à la cour d'Agen et celle du quatrième juge dans les tribunaux d'arrondissement, siège d'une cour d'assises.

M. Renault-Morlière, rapporteur, combat cette théorie et sans se prononcer sur le fond, estime que les suppressions ne peuvent être décidées que par une loi.

La commission a finalement chargé son rapporteur de conférer avec le garde des sceaux pour rechercher avec lui les économies qu'il serait possible d'opérer sur le budget de la justice.

La séance a été levée à 4 heures 25.

Au Conseil municipal de Paris

LE GROUPE DES « DROITS DE PARIS »

Paris, 27 mai. — Vingt-cinq conseillers municipaux se sont réunis aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville, pour reformer le groupe des Droits de Paris.

M. Bassinet, président la séance.

L'ordre du jour suivant a été voté : les soussignés, tout en reconnaissant l'utilité et la nécessité d'une entente entre les républicains de l'extrême-gauche du Conseil municipal dans certaines circonstances et dans l'intérêt de la République, et décidés de continuer la marche républicaine et socialiste qui a été celle du groupe dit des Droits de Paris, décident de reconstituer immédiatement ce groupe, afin de poursuivre en commun, comme par le passé, la réalisation des réformes administratives, politiques, sociales et des revendications des Droits de Paris.

On parle comme candidats à la présidence, de M. Bandin et à la vice-présidence, de MM. Puech et Faillet.

Demain, le groupe socialiste se réunira avec le groupe des Droits de Paris (cinquante-et-une convocations ont été envoyées) pour discuter et trancher la question de savoir si les candidatures uniques à la présidence, aux vice-présidences et au secrétariat.

Avec le changement de préfet de la Seine, il va se produire quelques remaniements dans le personnel,

C'est ainsi que l'on parle de la nomination de M. de France au contrôle général. M. de France quitterait la direction du personnel.

D'autre part, M. Guérin, chef de cabinet du préfet, quitterait la préfecture de la Seine pour rentrer à l'administration centrale.

C'est à tort que l'on a dit que le bureau du Conseil municipal s'était réuni pour protester contre l'illumination de l'Hôtel de Ville à propos du sacre de l'Empereur. Cette décision a été prise sans l'avis du bureau, mais ses membres n'ont pas protesté.

Première et dernière soirée

DE M. POUBELLE

Paris, 27 mai. — M. Poubelle a lancé des invitations pour une soirée qu'il donnera à l'Hôtel-de-Ville, le 29 mai, à 9 heures du soir, dernier jour où il occupera les fonctions de Préfet.

Cette soirée sera la première donnée par M. Poubelle depuis qu'il est préfet de la Seine.

Entre socialistes

Paris, 27 mai. — Nous lisons dans le *Temps* de ce soir :

Les socialistes parlementaires, M. Millerand en tête, ont pris l'initiative d'inviter tous les représentants des conseils municipaux socialistes de France à assister à un banquet qui aura lieu samedi prochain, « afin de célébrer la victoire remportée par le parti socialiste dans les journées des 3 et 10 mai. » Dans ce banquet, M. Millerand doit prononcer le discours-programme du parti.

Or, cette manifestation qui, disent ces organisateurs, doit « être une fête d'union et de fraternité », pourrait bien tourner à l'encontre de but poursuivi et marquer, au contraire, la date d'un nouveau schisme dans le socialisme.

Les collectivistes révolutionnaires, les gueudistes, se sont émus de cette initiative des « néo-collectivistes ». La plupart des membres des conseils municipaux socialistes de la province adhèrent au parti ouvrier guesdiste ; en conséquence, cette école estime qu'il appartiendrait à elle seule de les « mobiliser et de se glorifier de leur victoire. »

Dans l'attitude de M. Millerand, elle a vu une manœuvre ayant pour but non moins absurde que le socialisme parlementaire. En conséquence, elle a décidé, afin de rendre impossible toute confusion, de faire la veille du banquet de M. Millerand, la mobilisation de ses propres forces, d'établir nettement une ligne de démarcation entre les « victoires » de M. Guesde et celles de M. Millerand.

A l'organisation du banquet de celui-ci elle répond par l'organisation d'un punch ; M. Jules Guesde, nous déclare un membre influent du parti, y prononcera un discours établissant nettement le programme du parti collectiviste révolutionnaire.

Voici le texte de l'invitation que le parti ouvrier français, ou guesdiste, adresse aux conseillers municipaux :

Le conseil national du parti ouvrier français, dans sa séance du 26 mai, a décidé d'inviter tous les municipalités du parti à affirmer l'union socialiste nécessaire en se rendant au banquet organisé le 30 mai par les comités républicains socialistes du 18e arrondissement.

Il a décidé, en outre, de profiter de la présence à Paris des élus européens du parti pour leur offrir un punch d'honneur, la veille, vendredi soir 29 mai.

Ce punch, offert à l'occasion des victoires du parti ouvrier français aux 3 et 10 mai dernier, aura lieu salle Vautier, 8, avenue de Clichy, à neuf heures du soir.

MM. Delory, maire de Lille, Ghesquière, son adjoint, Carrette, maire de Roubaix, Débarbieux, maire de Croix, Dormoy, maire de Montluçon, Augé, maire de Beaume, Pouchin, de Douzelouze, adjoints au maire de Calais, et Désigaud, maire de Tours, ont dès à présent, promis d'assister au punch des guesdistes.

UNE nouvelle affaire Gouffé

Un cadavre dans une malle

Paris, 27 mai. — La date de la reconstitution du crime n'est pas encore fixée ; cependant, on croit qu'elle aura lieu après-demain ; on attendra donc encore deux jours pour ouvrir le bagnolet. Aubert et Marguerite Dubois resteront le fer à Mazas, la première à St-Lazare, jusqu'à cette époque et probablement même jusqu'à la fin de l'instruction.

Contrairement à ce qui a été annoncé, on a acquis, au service de la sûreté la conviction qu'Aubert n'avait pas eu de complice pour la perpétration de son crime.

Aubert accusé d'un crime ancien

Joseph Aubert, l'assassin d'Emile Delahelf, pourrait bien ne pas être étranger à la tentative de meurtre dont fut victime un banquier de Mons, M. Georges Hanicotte, une nuit de carnaval, en mars 1895.

M. Hanicotte fut frappé d'une arme tranchante par un individu resté jusqu'à présent introuvable.

Aubert était fort connu à Mons, où il se rendait souvent et descendait à *l'Hôtel des Voyageurs*.

Le parquet de Mons pense qu'Aubert était alors en cette ville et qu'en commettant un attentat, il aurait voulu se venger de poursuites exercées contre lui par M. Hanicotte pour des traites qu'Aubert ne pouvait payer depuis longtemps.

M. Hanicotte avait fait contre lui une plainte pour escroquerie et diffamation. Cette dernière se rapportait à un fait assez grave ; le détournement d'objets saisis en vertu d'un jugement du tribunal de la Seine.

Depuis lors, la justice française avait informé le parquet de *Mons qu'Aubert était introuvable* et que l'attentat commis sur M. Hanicotte était classé.

Comme l'affaire Gouffé

L'instruction a acquis un renseignement d'une nature toute particulière. Il a été établi que le jeune Delahelf, quand il a été frappé par Aubert, était vêtu seulement de son paletot, de son gilet et de sa chemise. Il n'avait pas son pantalon, et ce qui le prouve, c'est que ce vêtement ne porte aucune trace de sang alors que le paletot, le gilet et la chemise en sont couverts.

Ceci semblerait démontrer que l'affaire de l'assassinat du jeune Delahelf ressemble étonnamment à celle de l'huissier Gouffé.

N'insistons pas.

Autre ancienne affaire

Ce qui semblerait encore prouver la similitude des deux affaires, c'est l'histoire suivante, que raconte un *de nos confrères* et qui date de juillet dernier.

A cette époque, Aubert fréquentait déjà de temps à autre la bourse aux timbres, et il y avait connu un jeune homme, M. D..., employé dans une administration financière et demeurant en hôtel, rue Monge.

Des rapports assez fréquents ne tardèrent pas à s'établir entre Aubert et le jeune philatéliste, qui possédait une collection estimée 2,500 francs et quelques titres d'une valeur égale. Aubert fit connaître à son nouvel ami sa compagne Marguerite Dubois, et il affectait de laisser souvent ensemble les deux jeunes gens. Loin de prendre ombrage de l'intimité de M. D... et de la fille Dubois, Aubert paraissait au contraire s'y prêter de la meilleure grâce du monde.

Le jeune philatéliste ayant eu l'imprudence de faire connaître au couple étrange que sa collection et ses valeurs se trouvaient renfermées dans une malle, à son domicile, Aubert lui dit un soir que, demeurant assez loin et étant quelque peu brouillé avec sa femme il serait heureux d'accepter pour la nuit l'hospitalité de son ami.

M. D..., que les allures singulières et la complaisance inexplicable d'Aubert commençaient